



AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

304, RUE WESTGATE OUEST

Règlement 918 concernant la démolition d'immeubles

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux personnes intéressées qu'une demande d'autorisation de démolition de l'immeuble situé au **304, rue Westgate ouest** a été déposée à la Ville de Rosemère, conformément au Règlement 918 concernant la démolition d'immeubles, et que le Conseil municipal étudiera cette demande lors d'une séance publique qui se tiendra à la salle du Conseil, à l'hôtel de ville, au 100, rue Charbonneau, le **lundi 10 février 2020, à 18 h 30**.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville. Toute opposition doit donc être reçue au plus tard le 3 février 2020, à 17 h, au 100, rue Charbonneau, Rosemère, Québec J7A 3W1.

Pour toute demande d'information additionnelle, veuillez communiquer avec le service permis et inspections, au numéro de téléphone suivant : 450 621-3500.

FAIT À ROSEMÈRE CE 24 JANVIER 2020.

La greffière par intérim,

MARIE-CLAUDE THEMENS